



Esneux

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par la **société COVITIN** (Monsieur Salvatore DIPRIMA) située Rue Delchef 4 A à 4000 LIÈGE.

Le terrain concerné est situé **Avenue Iris Crahay à 4130 Esneux et cadastré division 1, section E n°653L2.**

La demande vise les travaux suivants : **construction d'une maison d'habitation** et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarter du permis d'urbanisation pour les raisons suivantes :

- Le parement des façades n'est pas en moellons ou en briques peintes ou badigeonnées ;
- L'absence de mu de soutènement en moellons à front de voirie

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarter du Guide Communal d'Urbanisme (ensemble urbanistique n°3) pour les raisons suivantes :

- Le recul par rapport aux limites parcellaires latérales est inférieur à 5m ;
- La superficie de la parcelle constructible est inférieure à 3.000m² ;
- La largeur minimale de la parcelle à l'alignement est inférieure à 30 mètres ;
- La modification du niveau existant du terrain dans les zones de recul minimum latérales ;
- La hauteur sous gouttière des murs gouttereaux est supérieure 7,00m ;
- Les baies ne sont pas majoritairement à dominante verticales ;
- L'utilisation de panneaux en PVC comme matériaux de parement ;

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarter du Guide Communal d'Urbanisme (ensemble urbanistique n°12) pour les raisons suivantes :

- Tout acte de nature à modifier le caractère paysager ou écologique de la zone y est interdit ;
- La superficie au sol est supérieure à 30m² ;
- La hauteur sous gouttière de chaque mur gouttereau est supérieure à 3m ;
- La hauteur du pignon est supérieure à 8m ;
- L'utilisation de briques comme matériaux de parement ;
- L'utilisation de tuiles en terre cuite pour la couverture ;

Elle doit donc être soumise à annonce de projet (article D.IV.40 du CoDT).

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9:00 à 12:00 et **uniquement sur rendez-vous pris au 04/380.93.38 ou 04/380.93.34 ou 04/380.93.44.** le jeudi de 17:00 à 19:00, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX. Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : **04/380.93.35**, mail : urbanisme@esneux.be, dont le bureau se trouve à l'Administration communale, Service urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 24 août 2026 au 7 septembre 2026 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@esneux.be ;